

APR FINANCE S. A.

Monsieur le Secrétaire Général de l'Elysée
Monsieur Jean-Pierre JOUYET

75082 Paris Cedex 02

Paris, le 23 juillet 2014

Objet : Lanceur d'alerte

Monsieur le Secrétaire Général de l'Elysée,

Alors que vous seul avez eu le courage, pendant votre présidence de l'AMF, d'expliquer les manquements et les malhonnêtetés (voir annexe 1) de cette dernière qui aboutissent à la spoliation des épargnants et à la mise en difficulté de l'Etat, comment expliquer vos silences face à mes courriers alors que vous êtes aujourd'hui un des plus hauts représentants de l'Etat ?

Ces manquements et ces malhonnêtetés qui lèsent et mettent à mal le pays relèvent-ils d'ordre du ou des Président(s) de la République ? En annexe 2 un article paru ce jour dans Economie Matin intitulé : « Assurance-emprunteurs : les banques sommées de rembourser leurs clients »

Faudra t-il un article intitulé : « Bourse-épargnants : l'AMF sommée de rembourser les porteurs de parts » pour que vous transformiez vos propos en action ? Comme vous le savez, hors actions activistes déterminées résultant des silences de l'AMF, vous seul avez acquis la crédibilité, la reconnaissance et la fonction étatique pour travailler à mettre fin à la désinformation, à l'abus de confiance et à l'escroquerie des porteurs de parts et, par extension, de l'Etat. Allez-vous le faire ou vos silences veulent-ils signifier que l'activisme débridé serait la seule issue ?

Souvenez-vous, le 17 mars 14 j'écrivais ces mots au président de l'AMF :

<http://www.socioecopofi.com/media/AMF/17%2003%2014%20RAMEIX%20AMF%205%200definitif.pdf> :

Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous annoncer que je ne vous lâcherai pas.

Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous annoncer que vous allez devoir mettre fin aux mensonges que vous organisez, agréez et sur lesquelles vous touchez.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous annoncer que vous allez devoir mettre en place un double système d'information des variations boursières en parfait respect des textes AMF afin de préserver l'Etat et les Peuples.

Il ne pourra pas être dit que je n'ai pas été vers vous à de multiples reprises avant d'agir et que la responsabilité de l'Etat, sans réponse et action de votre part, est clairement engagée dans la désinformation, l'abus de confiance et l'escroquerie des épargnants et de l'Etat lui-même.

Par la présente, je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général, d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.



Christian PIRE

Annexe 1 : Assurance-emprunteurs : les banques sommées de rembourser leurs clients

Economie Matin du 23 07 14 Par [Jean-Baptiste Le Roux](#)

La société de défense des consommateurs, [actioncivile.com](#) demande aux banques le remboursement de plus de 120 millions d'euros. [Shutterstock.com](#)

Coup de filet dans le milieu du crédit français ! La société de défense des consommateurs, [actioncivile.com](#), a transmis lundi plus de 46 000 mises en demeure aux banques, sommées de verser à leurs client emprunteurs les bénéfices de contrats d'assurance-emprunteur. Une telle action pendait au nez des grandes institutions bancaires.

Assurance-emprunteurs : 46 000 mises en demeure envoyées aux banques

La société de défense des consommateurs [actioncivile.com](#) a fait parvenir lundi aux banques 46 208 mises en demeure, imposant à ces dernières de rendre à leurs clients emprunteurs les bénéfices générés par des contrats d'assurance-emprunteur, dans le cadre de crédits accordés par ces institutions bancaires à des particuliers.

Les banques sommées de rembourser plus de 120 millions d'euros

Cette requête vient confirmer, dans les faits, la décision du Conseil d'Etat, en avril 2012, qui sacralisait la demande de l'association de consommateurs UFC-Que choisir, à savoir la restitution « d'une partie au moins des bénéfices » réalisés par les banques sur les contrats d'assurance-emprunteur, entre les années 1996 et 2012. Dans la foulée de cette décision a été créé le site [actioncivile.com](#), qui permet à un particulier de monter un dossier valide, afin de demander la restitution de ces bénéfices. Et les 46 000 mises en demeure envoyées par cette société de défense représentent un sacré pactole, à savoir plus de 120 millions d'euros.

Assurance-emprunteurs : les banques ne rendent pas l'argent des cotisations

Quand un particulier contracte un crédit avec une banque, celle-ci lui impose de souscrire un contrat d'assurance-emprunteur qui le protège en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité, si le prêt n'est pas totalement remboursé. **Seulement les cotisations que paient les emprunteurs ne sont jamais rendues par les banques.** Les choses pourraient aujourd'hui changer. A noter que [actioncivile.com](#) n'est pas un outil pour organiser une action collective, mais bien au contraire un moyen pour automatiser une démarche de recours individuel, en simplifiant les démarches administratives à accomplir. S'il y a un gagnant dans cette affaire, c'est sans doute les créateurs d'[actioncivile.com](#) ! Le site ne demande pas de frais d'inscription ou de dossier, mais en revanche, fait indirectement la promotion d'avocats partenaires, qui peuvent espérer récupérer des dossiers facilement par ce biais.

Annexe 2

1) Malhonnêteté ?

Florence Guédas dans l'Agefi Hebdo du 22 janvier 2010 en page 12 :
Article intitulé : **AMF** En quête de crédibilité.

« **Le dossier EADS a mis en lumière un profond déséquilibre des pouvoirs en interne, révélateur d'un état d'inachèvement de l'institution.** Le dossier EADS a mis en lumière un déséquilibre entre les deux piliers sur lesquels l'AMF fonde son autorité : un pouvoir d'enquête défaillant d'un côté et un pouvoir de sanction renforcé de l'autre. Avec, en filigrane, la question de l'influence exercée par la direction générale de l'AMF dans le déroulement de l'enquête qui discrédite le travail des enquêteurs. La procédure d'enquête menée par l'AMF est en effet loin de respecter les droits de la défense. Outre que « les enquêtes sont menées 'à charge', les ordres de mission ne sont pas suffisamment explicités pour permettre aux personnes d'identifier les manquements qui fondent les investigations. » **Noël Forgeard**, ancien coprésident exécutif d'EADS, l'AMF « vient de laver un soupçon entretenu depuis plus de trois ans, sur moi, mon honneur, mon travail et celui des équipes d'Airbus »

Fabrice Rémon, associé Deminor « **L'omerta continue à régner sur la place de Paris, comme dans les dossiers Natixis et Madoff** »

Maître **Marc Levis**, avocat associé au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation «
Premièrement, on ne peut pas dire que l'AMF ait vraiment une doctrine. On a parfois le sentiment que les affaires sont jugées au cas par cas. Cette insécurité juridique est associée à l'impression d'un manque de loyauté, à une imprévisibilité. »

Dans « **L'Express** » daté du 10 novembre 2010 en page 24 :
Article intitulé : Etrange transfert.
« **Jean-Philippe Pons-Henry, qui avait mené, au sein de l'AMF, l'enquête très controversée sur l'affaire des manquements d'initiés du groupe EADS, a rejoint le bureau parisien du cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel. Un transfert qui suscite un certain émoi. Car ce cabinet, dans la même affaire – dont l'instruction se poursuit au pénal – assure la défense de Thomas Enders, patron d'Airbus, cité comme témoin assisté.** »

Eric Benhamou dans « **La Tribune** » daté du 5 novembre 2010 en page 47 :
Article intitulé : LVMH – Hermès, un air de déjà-vu...
« Dans un monde boursier « régulé et transparent », dixit l'AMF, le raid réussi de LVMH au nez et à la barbe du marché, des régulateurs et des actionnaires, sur une valeur placée sous haute surveillance depuis des mois, a quelque chose de déconcertant. **Cette opération met l'AMF en porte-à-faux, à peine quinze mois après la promulgation d'une réglementation censée garantir une plus grande transparence.** »

Dans « **Challenge** » daté du 4 novembre 2010 en page 7 :
Article intitulé : L'AMF se penche sur la délicate affaire de Clarins.
« Sur le dossier de manquements d'initiés concernant le retrait de la cote de Clarins, en 2008. **L'affaire est délicate, mettant en cause deux anciens de l'AMF.** »

G. PZ dans « **Le Revenu** » daté du 25 septembre 2010 numéro d'octobre en page 77 :
Article intitulé : Une nouvelle loi pour moraliser la finance.

"La loi de régulation bancaire et financière, qui doit être votée cet automne, va dans le bon sens. Elle créera un Conseil de la régulation financière et du risque systémique, donnera plus de pouvoirs et de moyens à l'AMF. Il n'y aura plus qu'à appliquer ces lois. En attendant, des épargnants sont victimes de placements opaques aux risques cachés, des dirigeants "initiés" courent toujours et le député Arnaud Montebourg soupçonne l'AMF de "connivence avec les marchés financiers" dont elle validerait certaines pratiques illégales. Affaires à suivre."

Valérie De Senneville dans « Les Echos » du 21 décembre 2009 en page 33 :

Dossier EADS « **L'AMF renoue avec ses vieux démons qui la font soupçonner d'être faible avec les forts et forte avec les faibles. On a entendu jeudi sur France Inter son président, Jean-Pierre Jouyet, furieux, critiquer la « schizophrénie » de l'institution qu'il préside : à la fois régulateur, gendarme et juge. « Que la même institution fasse des poursuites et juge est incompréhensible par l'opinion publique. La perception l'emporte alors sur la réalité » Il y a comme du changement de stratégie dans l'air. Là où ses prédécesseurs comptaient sur leur fermeté dans l'affaire EADS pour asseoir la crédibilité de l'institution après le flot de critiques sur la gestion des affaires Rhodia et Vivendi, et faire oublier le sulfureux passé de la COB, le nouveau patron de l'AMF compte plus sur la force de sa régulation pour jouer un rôle politique. »**

Odile Benyahia-Kouider et **Sophie Fay** dans « Le Nouvel Observateur » du 11 novembre 2009 :

« **Trop jeune, inexpérimenté, dans une logique à charge, bourré de certitudes, obnubilé à l'idée de se faire un nom, hermétique à la science du planning aéronautique...Que n'a-t-on pas entendu depuis des mois au sujet du malheureux inspecteur de l'AMF** qui a enquêté durant deux ans sur les délits d'initiés supposés au sein d'EADS. Un an après le début des investigations, en septembre 2007, le secrétaire général de l'AMF demande une note d'étape et la transmet au parquet, puisqu'une procédure pénale est en cours. Quelques semaines plus tard, le 3 octobre 2007, elle se retrouve...à la une du « Figaro » ! Même si personne ne sait d'où vient la fuite, l'AMF est pointée du doigt. « **L'AMF a voulu montrer qu'elle était capable de travailler plus vite et aussi bien que la justice, estime un avocat. Elle en a fait une affaire personnelle, parce qu'à l'époque le rapport Coulon (sur la dépenalisation des affaires) faisait planer une menace sur l'institution, dont les enquêtes font double emploi avec celles de la justice. Pire : les avocats font planer le doute sur le sérieux, voire l'honnêteté de l'enquête. Maître Peltier s'étonne de l'absence au dossier de deux documents complémentaires aux auditions de ses clients. Une manière de sous-entendre que les enquêteurs de l'AMF ne conservent que les pièces à charge. Dans l'affaire EADS, il manquait certains écartés parce qu'il fallait protéger le secret des affaires », reconnaît l'ancien secrétaire général Gérard Rameix.** Thierry Francq, le secrétaire général de l'AMF, a déjà lancé un audit du service des enquêtes qui pourrait, si nécessaire, déboucher sur une réforme. »

Jean-Pierre Feldman, professeur agrégé des facultés de droit et avocat à la cour de Paris dans « **Les Echos** » 23 octobre 2009 :

« **L'AMF se doit de respecter les droits de la défense garantis par les textes internes et internationaux** »

Jérôme Monod dans « Les Echos » du 29 août 2009 :

« Une fois, je demandais à un éminent acteur de la régulation financière pourquoi le scandale du Crédit Lyonnais avait changé si peu de chose dans la surveillance des institutions financières. Il a commencé par m'expliquer que la Commission des opérations de Bourse, l'un des organismes qui s'est fondu dans l'Autorité des marchés financiers, était une émanation du Trésor. Et qu'au-dessus du Trésor il y avait le ministre des Finances. Et qu'il ne fallait pas non plus oublier le rôle des patrons précédents du Crédit Lyonnais. Je lui fais alors remarquer que cette dilution à l'infini des responsabilités est l'une des caractéristiques de la mafia. Il m'a simplement répondu : « oui » ; « Il faut des institutions financières mais aussi économiques, sociales, morales pour édicter des règles claires et les faire respecter, sur un socle solide, fondé par le pouvoir politique sur les principes du bien commun »

Pascal Canfin dans son livre (A ACHETER) « Ce que les banques vous disent et pourquoi il ne faut presque jamais les croire » »

« Si les autorités de supervision publiques n'ont pas voulu intervenir, c'est parce qu'elles sont en partie captées par la défense des intérêts des entreprises qu'elles sont chargées de contrôler – comme cela se voit dans d'autres secteurs, les médicaments par exemple. »

Monsieur **Jean-Pierre Jouyet**, dans **Challenges** du 4 juin 2009 page 26 :

«.....les régulateurs, livrés à eux-mêmes, à leur jargon et à leur technicité, céderont aux pressions de l'industrie. »

Et dire que l'AMF a tous les pouvoirs (émission des lois, application, contrôle et sanction) ? Comment peut-elle assurer cette mission en reconnaissant qu'elle ne connaît pas le fonctionnement des marchés ? Que ses services sont perméables à l'extérieur et schizophrènes ?

Valérie De Senneville dans « Les Echos » du 24 novembre 2009 page 7 :

« Depuis sa création, il y a six ans, elle se voit régulièrement reprocher son opacité, sa faiblesse juridique, ses ambiguïtés. Nommé à sa tête il y a un an, Jean-Pierre Jouyet s'efforce de lui redonner une crédibilité. Un souci, aussi, d'en finir avec une certaine façon de travailler de l'ancienne COB, dont la perméabilité au monde extérieur était l'une des failles. Bilan ? Rien n'a vraiment changé. Ce sont des cabinets d'avocats qui recrutent d'anciens de l'autorité afin d'en comprendre les arcanes et de passer les bons coups de fils ; ce sont des magistrats passant de l'AMF au pôle financier de Paris.. S'est ainsi formée, par une sorte d'endogamie, une aristocratie de la régulation boursière avec ses clans se faisant et se défaisant au gré des affaires traitées par l'autorité et des affinités politiques. Dernier exemple en date, le tribunal de grande instance de Paris a débouté l'AMF de son action contre les auteurs du livre « L'affaire Rhodia, l'histoire du plus grand nombre scandale financier français » qui dénonce les trucages de l'AMF pour protéger les administrateurs de Rhodia », parmi lesquels **Thierry Breton**, l'ancien ministre de l'Economie et des Finances. La juge d'instruction **Xavière Siméoni** a recommencé toute l'enquête. Résultat : des bureaux perquisitionnés deux, trois fois, des pièces retrouvées dans le dossier pénal dont l'AMF n'a pas tenu compte, des gardes à vue pour entendre à nouveau des dépositions déjà recueillies dans le cadre de l'enquête administrative...un vrai bazar de procédure qui fait le bonheur des avocats et des communicants. »

Odile Benyahia-Kouider et **Sophie Fay** dans « Le Nouvel Observateur » du 11 novembre 2009 :

« Trop jeune, inexpérimenté, dans une logique à charge, bourré de certitudes, obnubilé

à l'idée de se faire un nom, hermétique à la science du planning aéronautique...**Que n'a-t-on pas entendu depuis des mois au sujet du malheureux inspecteur de l'AMF** qui a enquêté durant deux ans sur les délits d'initiés supposés au sein d'EADS. Un an après le début des investigations, en septembre 2007, le secrétaire général de l'AMF demande une note d'étape et la transmet au parquet, puisqu'une procédure pénale est en cours. Quelques semaines plus tard, le 3 octobre 2007, elle se retrouve...à la une du « Figaro » ! Même si personne ne sait d'où vient la fuite, l'AMF est pointée du doigt. « L'AMF a voulu montrer qu'elle était capable de travailler plus vite et aussi bien que la justice, estime un avocat. Elle en a fait une affaire personnelle, parce qu'à l'époque le rapport Coulon (sur la dépenalisation des affaires) faisait planer une menace sur l'institution, dont les enquêtes font double emploi avec celles de la justice. Pire : **les avocats font planer le doute sur le sérieux, voire l'honnêteté de l'enquête.** Maître Peltier s'étonne de l'absence au dossier de deux documents complémentaires aux auditions de ses clients. Une manière de sous-entendre que les enquêteurs de l'AMF ne conservent que les pièces à charge. Dans l'affaire EADS, **il en manquait certains écartés parce qu'"il fallait protéger le secret des affaires »**, reconnaît **l'ancien secrétaire général Gérard Rameix**. Thierry Francq, le secrétaire général de l'AMF, a déjà lancé un audit du service des enquêtes qui pourrait, si nécessaire, déboucher sur une réforme. »

2) Manquements

Amid Faljaoui dans « www.trends.be » du 26 janvier 2012 Article intitulé : Et si les marchés financiers avaient tort ?

« Dire que les marchés financiers ont tort, c'est dire que, contrairement à ce qu'on écrit et dit depuis 30 ou 40 ans, les marchés financiers ne sont pas efficaces. En entendant cela, certains professeurs de finance risquent d'avaloir de travers leur petit déjeuner. Pourtant, c'est ce qu'ose dire et surtout démontrer **André Orléan, directeur de recherche au CNRS en France**. Il vient de publier un livre, L'Empire de la valeur, qui affirme en gros que nos gouvernants politiques ont faux sur toute la ligne en accordant trop d'importance à la finance. Pour lui, la solution de la crise de la dette passe d'abord par la «définanciarisation» de nos économies. La thèse de cet économiste tient en une phrase : **les prix sur lesquels reposent les marchés financiers sont tronqués, pour ne pas dire totalement faux ! Voilà pourquoi, nous dit André Orléan, les marchés financiers sont si volatils, donnent naissance à des bulles et déstabilisent l'économie réelle. Autrement dit, les prix fixés par les marchés financiers sont faux.** Conclusion d'André Orléan : les marchés financiers sont inefficaces, contrairement à tout ce qu'on nous répète depuis les années 1970. Reste à savoir par quoi les remplacer. Mais ça, c'est une autre histoire. »

Paul Lagneau-Ymonet, maître de conférence à Paris-Dauphine, **Angelo Riva**, professeur à l'European Business School Paris, dans « **La tribune** » du 2 mars 2011 : Article intitulé : La bourse, une espèce en voie de disparition.

« En Europe, la directive Marchés d'instruments financiers (MIF), en vigueur depuis 2007, a parachevé le processus trentenaire de privatisation des échanges boursiers et des institutions qui les organisent. La concurrence entre Bourses privatisées, systèmes privés de négociation, et quelques grandes banques internationales sert une complexité financière dont on n'interroge plus aujourd'hui l'utilité sociale. Il faut d'abord rappeler que l'anomie actuelle est la conséquence directe des politiques de déréglementation mises en oeuvre ces vingt dernières années, avec le soutien intéressé des grandes institutions financières. Force est de constater,

ensuite, que l'on est loin de l'enchaînement vertueux de la théorie qui a légitimé ces politiques : la concurrence entre dispositifs de négociation abaisserait les coûts des transactions, ce qui augmenterait la liquidité dont l'accroissement contribuerait, in fine, par l'abaissement du coût du capital. "Les marchés actions ne financent plus l'économie. Ils sont, comme l'admet un banquier, faits pour permettre aux professionnels d'arbitrer les amateurs" (Le Figaro, 11-10-2010), sans que les régulateurs n'y puissent rien. Devant la Commission d'enquête parlementaire sur la spéculation, le président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), **Jean-Pierre Jouyet, l'a admis ; "nous ne sommes plus à même de remplir notre tâche fondamentale de surveillance des marchés financiers."** Dans ce contexte de concurrence déréglée, certaines Bourses fusionnent pour reconquérir leur position dominante, sans la dimension publique qui l'accompagnait jadis. La Bourse de Paris a d'ailleurs été pionnière, en participant, dès 2000, à la création d'Euronext, avec Amsterdam et Bruxelles, rejointes après par Lisbonne et la Bourse londonienne de produits dérivés (Liffe). En 2006, Euronext a préféré s'allier avec New York plutôt que l'opérateur boursier allemand. Pour Paris (a fortiori pour Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne), cette fusion constitue un camouflet, annonciateur d'une marginalisation qui n'est pas sans rappeler la fin des Bourses régionales, en France, dans les années 1990. La stratégie transnationale du nouvel ensemble bénéficiera à une poignée de banques et fonds d'investissement, seuls à même de profiter des opportunités de spéculation que l'opérateur boursier leur propose : colocation des serveurs informatiques, réduction des pas de cotation, gestion de dark pools... les profits de l'hyperliquidité pour les happy few ; les affres de la liquidité fragmentée, avec son lot d'indétectables abus de marché, pour tous les autres : intermédiaires de second rang, émetteurs noyés dans une cote pléthorique, gestionnaires d'actifs et régulateurs nécessaires. Le mariage entre Nyse-Euronext et Deutsche Börse couronne la promotion bornée de la concurrence. Il démontre aussi qu'on n'a pas tiré les leçons de la crise. La constitution de multinationales de la finance est difficilement compatible avec la mise en place de règles qui permettent de contrôler l'activité des institutions financières. Une politique boursière alternative devrait se donner pour objectif de contenir et ordonner la liquidité financière.»

Benjamin Jullien dans « **La Tribune** » daté du 6 décembre 2010 en page 37 :

Article intitulé : Les professionnels ne veulent pas de normes trop strictes « **L'évaluation financière est si peu encadrée qu'elle fait presque figure d'anomalie dans l'univers réglementé de la finance.** Mais avec l'essor du concept de « juste valeur », l'évaluation est apparue comme le maillon faible de l'information financière lors de la crise du « subprime », qui a mis en évidence la difficulté à cerner la valeur intrinsèque d'un actif en **l'absence de transactions sur le marché.** **L'AMF n'exclut pas la « possibilité de faire référence, à terme, aux standards de l'IVSC », mais « ne se prononce pas, à ce jour, en faveur de normes précises et contraignantes »** indique **Benoît de Juvigny, secrétaire général adjoint en charge de la direction des émetteurs de l'AMF.** »

Cela veut dire que l'AMF ferme les yeux et laisse faire le marché alors que Jouyet prône aujourd'hui

Jean-Pierre Jouyet, président de l'AMF, dans « **Le Figaro** » du 8 décembre 2010 en page 14 :

Article intitulé : Euro : osons toutes les hypothèses, même celles qui gênent les banquiers « Nous traversons une crise qui réveille dans le domaine financier les vieux démons de l'Europe : divisions, communication incompréhensible, manque de vision et de cohérence.

Tout se passe comme si nous nous satisfaisions d'une approche au cas par cas. Nous sommes à l'image de ces médecins qui attendraient toujours le prochain symptôme pour poser un diagnostic définitif et préconiser la médecine qui traitera la maladie. Que faire, **il ne suffira pas de continuer à inonder les marchés de liquidité (au risque de créer de nouvelles bulles sur les matières premières, l'immobilier ou certaines dettes d'Etat) et d'imposer des mesures d'austérité draconiennes aux peuples les plus touchés pour traiter le problème.** Nous ne faisons que repousser des échéances inéluctables tout en accablant les couches moyennes et populaires qui seront les premières victimes de nos atermoiements ; ce sont les montagnes de liquidité et de dette qui font le lit de la rigueur de demain. Osons réformer, assainir, mieux gouverner. Alors, et seulement alors, nous aurons bien servi l'Europe qui demeure notre horizon indépassable. »

Michel Prada dans « **La Tribune** » daté du 6 décembre 2010 en page 37 :

Article intitulé : Refonder l'évaluation financière pour restaurer la confiance « **Les problèmes de valorisation sont au cœur des crises.** Le sujet de l'évaluation financière échappe aujourd'hui à l'écran radar de la plupart des acteurs et des observateurs des marchés financiers. **C'est là un véritable paradoxe au regard du rôle central joué par les problèmes de valorisation des actifs dans les dernières crises qui ont secoué non économies. L'incapacité** des institutions financières à valoriser de façon précise et convaincante leurs actifs financiers complexes en l'absence de transactions sur le marché a en effet déclenché une crise de confiance sans précédent depuis 1929. L'heure est aujourd'hui à une refondation de l'évaluation financière, qui doit concerner tant les pratiques de place de la profession et sa déontologie. »

Jean-Pierre Jouyet, président de l'AMF, propos recueillis par **Sophie Fay** dans « **Le Nouvel Observateur** » daté du 15 octobre 2010 en page 84 : Article intitulé : Nous dansons sur un volcan financier. « **En règle générale, nous sommes toujours, nous les régulateurs, en retard d'un combat par rapport à l'innovation. Aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'il y ait un seul individu qui sache vraiment comment fonctionne le système financier ! Toutes les activités de marché – celles qui sont utiles à l'économie réelle et celles qui le sont moins....** »

Commentaire : Et dire que se sont les paroles du « patron » de l'AMF ! Monsieur Jouyet a droit à tout mon respect. Cela dit, j'espère qu'il trouvera vite la solution à une meilleure compréhension des marchés car en attendant que de dégâts !

Yves de Kerdrel dans « **Le Figaro** » daté du 27 juillet 2010 en page 19 : Article intitulé : Les banques vont bien, merci ! Maintenant, occupons-nous des Etats. « Aussi rigoureux qu'a pu être cet audit (stress test), il s'agit avant tout d'un exercice de communication destiné à rassurer les investisseurs, à apaiser les banquiers eux-mêmes qui en sont venus à craindre de se prêter de l'argent entre eux et à montrer au monde entier le degré de sophistication de notre surveillance financière. Le problème, c'est que ces tests ont, en fait, **le même degré de validité qu'un permis de conduire accordé par un examinateur aveugle, ivrogne, et ignorant lui-même le Code de la route.** Car qui sont ces **régulateurs** qui ont accordé leur visa à 84 banques au bout de plusieurs semaines d'un suspense angoissant, sinon des institutions **qui, jamais dans le passé, n'ont pu et n'ont su avertir des risque économiques, financiers ou boursiers qui s'apprêtaient à éclater. Jamais, on ne les a entendus**

dire une seule fois : attention aux produits dérivés, aux subprime ou à tel risque souverain. Ils n'ont jusqu'ici jamais rien vu, rien su, rien entendu. »

Joseph Stiglitz dans « Les Echos » du 28 juin 2010 en page 13 :

Article intitulé : Démocratie et déréglementation financière.

« Cela aura pris trois ans depuis le début de la récession, la faillite de Lehman Brothers, pour que les Etats-Unis et l'Europe se décident enfin à réformer leurs réglementations financières.

Peut-on faire confiance d'ailleurs aux autorités de régulation ? Sans ambiguïté : non ! Ce qu'il faudrait : c'est durcir encore leur cadre réglementaire.

Ce qui entraîne une autre question : à qui, donc, peut-on faire confiance ? Pour les questions économiques complexes, cette confiance a été remise entre les mains des banques et des régulateurs qui souvent viennent, eux-mêmes, des marchés. Même si les événements de ces dernières années ont prouvé que les banques peuvent gagner des milliards tout en mettant en péril l'économie et leurs propres solidités financières.

Mais comme toujours, le « diable se cache dans les détails », et les lobbies du secteur financier ont oeuvré avec force afin de s'assurer que les détails des nouvelles régulations fonctionnent dans le sens des intérêts de leurs employeurs.

Pourtant les critères d'analyse sont clairs : la nouvelle loi devrait limiter les pratiques qui ont compromis l'ensemble de l'économie mondiale, et réorienter le système financier vers ses métiers : gérer les risques, allouer le capital, accorder des prêts surtout aux petites et moyennes entreprises et développer un système de paiement efficace.

La disposition du projet de loi sénatoriale sur les produits financiers dérivés est un bon test décisif : le gouvernement Obama et la Fed, en s'opposant à de telles interdictions, se sont clairement alignés du côté des grandes banques. »

Frédérique Garrouste dans « L'AGEFI Hebdo » du 18 juin en page 14 :

Article intitulé : AMF sur tous les fronts

« « Tout se passe comme si l'objectif de protection de la place amenait l'AMF à ne pas faire de vagues, y compris sur le sujet de la transparence des banques sur leurs risques, qui reste très insuffisante » poursuit Colette Neuville. » « La pensée de l'AMF n'a pas bougé, s'agissant de défendre les épargnants sans ennuyer les grands groupes, notamment bancaires, analyse Pierre-Henry Leroy, président de Proxinvest. Le régulateur n'aborde pas le vrai sujet soulevé par la crise, à savoir les conflits d'intérêts et le monopole bancaire. » « Une des grandes erreurs de la régulation est de ne pas avoir anticipé les risques existants sur le système bancaire, l'effet de levier, les finances publiques, les avoirs à l'étranger, a déclaré Jean-Pierre Jouyet, président de l'AMF » »

Franck Nouchi dans « Le Monde » du 19 mai 2010 en page 26 :

Article intitulé : Les marchés ? Quels marchés ?

« D'eux, tout dépend. Un jour, ils sont euphoriques, et nous avec. Un autre, ils ont un moment de déprime, et nous plongeons avec eux. Gare à leurs accès de nervosité : c'est alors toute la planète qui devient fébrile. De krach en boom, ils font la pluie et le beau temps. Même les économistes en perdent leur latin. Une semaine auparavant, "les marchés", inquiets des dettes accumulés par les Etats, avaient réclamé des plans de rigueur. A peine leur souhait avait-il été exaucé qu'ils étaient à nouveau inquiets en raison même de ces plans de rigueur dont ils pensent qu'ils pourraient nuire à la relance de l'économie. Difficile à comprendre. Jean-Pierre Jouyet (président de l'AMF) tente une explication : non seulement, "les marchés" souhaitent un assainissement financier et budgétaire, mais ils veulent de la visibilité, savoir à quel

horizon les déficits et les dettes vont être réduits ; comment et quand sera restaurée une croissance saine et équilibrée. Rappelant qu'il existe un lien inversement proportionnel entre l'augmentation des déficits et de la dette et la croissance. **Prédisant dix années de vaches maigres - "Ceux qui prétendent le contraire vous mentent"** -, le patron de l'AMF ajouta que toute la question est, dorénavant, de savoir comment répartir les efforts, comment réduire les déficits dans le respect de l'équité et de la justice. Ne pourrait-on pas, ainsi que vient de le proposer le premier ministre grec, fermer certains d'entre eux de manière à retrouver un **minimum de sérénité ? M. Jouyet eut cette phrase un rien vertigineuse : "Pour fermer un marché, il faut déjà le connaître, savoir où il est. Il faudrait déjà qu'il y ait un marché."** Comme il fallait bien mettre un peu de cohérence dans cet océan d'incertitudes, il ajouta : **"Avant de suspendre des marchés, il faudrait d'abord les organiser."** »

Noël Amenc, professeur de finance et directeur de l'**Edhec-Risk Institute**, propos recueillis par **Thierry Serrouya**, dans « **La Tribune** » du 19 avril 2010 en page 26 :

Article intitulé : Le marché secondaire des fonds fermés doit s'organiser.

« La crise a mis en lumière des différences entre la **liquidité** des fonds et celle des sous-jacents qui les composent, notamment pour des produits investis dans des stratégies ou classes d'actifs peu liquide. Avec comme conséquence, la difficulté d'une bonne gestion de l'actif et du passif que les fonds ouverts sont censés proposer. Il semble important de rappeler qu'une des règles de base de la gestion des risques d'un organisme de placement collectif (OPC) est constituée par la bonne adéquation entre sa stratégie d'allocation d'actifs et son passif, notamment en matière de durée de détention ou plus généralement de liquidité. Il est clair qu'en considérant qu'une meilleure protection des épargnants européens passait nécessairement par des fonds ouverts dont on renforçait les règles et l'exigence de liquidité, **les régulateurs et la Commission européenne ont une lourde responsabilité dans la crise de liquidité de nombreux produits financiers.** »

Jean-Paul Fitoussi écrit dans « Le Figaro magazine » du 29 août 2009 :

A propos de la crise « On a consommé du capital. On se croyait riche, les marchés financiers nous disaient que les prix des actifs étaient très élevés alors que tel n'était pas le cas. Le fait que le système financier se soit mis à dysfonctionner n'est qu'un symptôme, ce n'est pas la cause de la crise. La cause profonde est la très grande croissance des inégalités que nous connaissons depuis un quart de siècle. »

Monsieur **Jean-Pierre Jouyet**, président de l'Autorité des Marchés Financiers, dans « La Croix » du 20 octobre 2009 :
« A son arrivée, l'heure est à la remise en ordre des marchés financiers qu'il trouve « anarchiques, opaques, court-termistes » « **Il voudrait « convaincre les responsables politiques que l'origine du mal actuel se trouve dans ce complet désordre** ».

Jean-Pierre Jouyet dans "Les Echos" du 30 juin 2009 :

"Depuis ma prise de fonction, j'ai été alerté par la multiplication, la fragmentation et **l'inorganisation de nos marchés financiers.**"

Jean-Pierre Jouyet dans "Le Monde" du 27 mai 2009 :

"Or le premier devoir des régulateurs et des responsables européens est de protéger les petits épargnants et d'assurer la sécurité des investisseurs. Sans protection, pas de sécurité. Sans sécurité, pas de confiance? Sans confiance, pas de reprise."

Valérie De Senneville dans « **Les Echos** » du 21 décembre 2009 en page 33 :
On a entendu jeudi sur France Inter son président, **Jean-Pierre Jouyet**, furieux, critiquer la « **schizophrénie** » de l'institution qu'il préside : à la fois régulateur, gendarme et juge. « Que la même institution fasse des poursuites et juge est incompréhensible par l'opinion publique. La perception l'emporte alors sur la réalité »
Jean-Pierre Jouyet dans "Les Echos" du 30 juin 2009 : "**Depuis ma prise de fonction, j'ai été alerté par la multiplication, la fragmentation et l'inorganisation de nos marchés financiers.**"

Claire Gatinois dans « **Le Monde** » daté du 9 décembre 2010 en page 12 :

Article intitulé : L'UE doit-elle réguler davantage les marchés actions ?

« **L'aveu d'échec est à peine voilé. Trois ans après avoir provoqué un « Big Bang » sur les Bourses en Europe, la Commission européenne fait machine arrière. Les exubérances ont eu un rôle dans les émeutes de la faim en Haïti ou au Burkina Fasso, en 2008.** » On a pris beaucoup de mauvaises habitudes. Je veux mettre de la lumière partout, explique Michel Barnier, commissaire européen aux marchés intérieurs et aux services financiers. Remettre les marchés au service de l'économie réelle. Les nouveaux acteurs ont pris la place qu'on leur a donnée. Mais ils sont allés trop loin, trop vite. Les ordres sont éparpillés et le régulateur ne sait plus où donner de la tête. « **Les régulateurs n'ont jamais rien compris à ce qu'on faisait. Ils ont toujours été dépassé** », relativise **Pierre-Antoine Dusoulier**, patron de Saxo Banque. Ces échanges discrets. « Nous ne reprochons pas à la MIF d'avoir aboli le monopole des Bourses traditionnelles, cela était nécessaire. Nous observons simplement que cette **directive a eu des effets secondaires tels que permettre un manque de transparence**, qui est intolérable en Europe », dénonce M. Cerutti, directeur général adjoint de Nyse Euronext, à Paris. Pour les professionnels, ce n'est pas seulement le problème du régulateur. Car cette opacité perturbe aussi le fonctionnement des marchés et met à mal le mécanisme de formation des prix. **Faute de transparence, celui-ci n'est plus le reflet de l'offre et de la demande.** « **C'est comme si on allait faire des courses et que l'on découvrirait le prix de ce que l'on achète au moment de passer en caisse** », explique M. Cerutti. »

Jean-Pierre Jouyet dans « **Le Monde** » daté du 9 décembre 2010 en page 12 :

Article intitulé : On ne sait pas qui achète quoi, ni à quel prix

« **Nous n'avons pas eu une approche assez politique au moment de négocier la directive MIF (Marché d'instruments financiers, qui a ouvert à la concurrence les marchés boursiers en Europe).** On ne s'est pas posé les bonnes questions : de quels marchés voulons-nous ? Comment faire pour qu'ils financent au mieux l'économie ? **Ce texte a gravement accentué le désordre des marchés boursiers et conduit à une fragmentation et à une plus grande opacité des transactions.** Nous avons, c'est vrai, un train de retard sur les technologies financières. **En quelques années**, les marchés ont beaucoup évolué ; C'est un point que n'avait pas anticipé la directive. Aujourd'hui, on estime que 44% des transactions sont invisibles. Or le b.a.-ba de notre travail, c'est de savoir ce qui se passe. Si, demain, je veux vendre 100 000 actions d'une société cotée, il vaut mieux éviter que l'information soit sur la place sous peine de faire dévisser les cours. »